

Délégation régionale
Ile-de-France Maille Nord II- 8,
avenue Montaigne 93 160 NOISY
LE GRAND
01 84 09 37 00



RAPPORT DE GESTION AU 31 DECEMBRE 2024

Etablissement d'accueil du jeune enfant

MULTI-ACCUEIL "La Souris Verte"

- | | |
|-------------------|-------------------------------------|
| Crèche collective | <input checked="" type="checkbox"/> |
| Multi-accueil | <input type="checkbox"/> |
| Halte-garderie | <input type="checkbox"/> |
| Crèche familiale | <input type="checkbox"/> |

Adresse : 15, Rue de la Souris Verte

CP et ville : 78550 Houdan

Téléphone : 01 30 59 67 99

Adress mail : sourisverte.houdan@croix-rouge.fr

Directrice : Bénédicte Verstaen

COMPTE D'EXPLOITATION REALISE AU 31.12.2024

FORMAT FINANCEUR

I - Activité 2024

LIBELLES	BP	CA	Variation € budget N vs Réalisé N	Variation % Budget N vs Réalisé N
	BUDGET DSP 2024	REALISE 2024		
	CRECHE	CRECHE		
PERSONNEL	354 733,82	409 625,13	54 891,31	15,47%
ALIMENTATION	10 994,98	12 435,90	1 440,92	13,11%
JEUX ET LOISIRS	4 055,61	9 964,51	5 908,90	145,70%
FRAIS DE SIEGE	16 108,86	22 232,63	6 123,77	38,01%
CHARGES COMMUNES	37 858,70	42 094,00	4 235,30	11,19%
CHARGES DE GESTION COURANTE	0,00	0,00	0,00	NC
CHARGES EXCEPTIONNELLES	0,00	361,24	361,24	NC
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	0,00	819,85	819,85	
TOTAUX CHARGES	423 751,97	497 533,26	73 781,29	17,41%
FAMILLES	97 992,21	114 176,03	16 183,82	16,52%
CAF PSU	200 637,29	218 937,93	18 300,64	9,12%
CAFJP + BONUS ATTRACTIVITE + BONUS HANDICAP	0,00	31 569,82	31 569,82	
AUTRES SUBVENTIONS (Kellanova et FPT CAF)	0,00	9 903,51	9 903,51	
PRODUITS FINANCIERS	0,00	1 967,31	1 967,31	
SOUS TOTAL PRODUITS	298 629,50	376 554,60	77 925,10	26,09%
DOTATION CCPH	138 703,36	72 848,48	-65 854,88	-47,48%
CTG CAF	0,00	65 854,88	65 854,88	NC
DOTATION CCPH UTILISEE	138 703,36	138 703,36	0,00	0,00%
PRODUITS DE GESTION COURANTE	0,00	7 336,18	7 336,18	NC
REPRISES DE PROVISIONS	0,00	8 812,64	8 812,64	NC
TRANSFERT DE CHARGES	0,00	0,00	0,00	NC
TOTAL PRODUITS	437 332,86	531 406,78	94 073,92	21,51%
RESULTAT 2024	13 580,89	33 873,52	20 292,63	NC

Le résultat de 2024 est un bénéfice de 33 874€ soit une hausse de 20 293€ par rapport aux prévisions de la DSP : cela est lié à des produits en hausse de 94 074€, soit un montant supérieur à celui de la hausse des charges de 73 781€.

1) Hausse des produits de 94 074€ soit +21.5% par rapport au budget de la DSP :

- Les produits d'activité sont en hausse de 34 484€ essentiellement lié à la hausse significative de la PSU de 6.6% intervenue en 2023 qui permet de compenser la baisse du volume d'heures facturées par rapport aux prévisions de la DSP. L'effet hausse représente 43 491€ : il permet de compenser en totalité la baisse des heures facturées de 2 161 heures.

Le taux d'occupation réel, calculé sans modulation en 2024, atteint 73% ; avec modulation, il s'élève à 80.1% et augmente donc de 2.1 points par rapport à celui de 2023. Cela permet de constater que l'application de la modulation permet un meilleur affichage du taux car il est calculé sur le nombre d'heures plus réduit des enfants

accueillis sur les amplitudes du matin et du soir. Ce taux reste néanmoins en dessous de ce qui avait été prévu dans la DSP (à savoir 82.63% avec modulation).

Indicateurs d'activité 2024 :

- **227 jours** d'ouverture (vs 229 jours dans la DSP),
- taux d'occupation réel de **73%** (vs 82.6% dans la DSP),
- taux de facturation de **105.63%** qui permet d'avoir un taux CAF de **6.63€** (car taux inférieur à 107%),
- heures réalisées **47 326 h** (vs 49 199 h dans la DSP),
- heures facturées **49 990 h** (vs 52 151 h dans la DSP),
- taux d'occupation financier à **77%** (vs 87.59% dans la DSP)

Considérant un total de dépenses de **497 533€**, le prix de revient réalisé (total dépenses/heures réalisées) est de **10.51€** (vs 9.98€ en 2023).

Le **coût à la place** par agrément (total dépenses/nombre de places autorisées) est de **19 136€ en 2024 vs 17 792€ en 2023**, en hausse du fait des charges qui augmentent et qui pour certaines sont nouvelles et n'avaient pas été intégrées à la DSP.

Considérant la dotation CCPH, CTG incluse selon les hypothèses figurant dans la DSP, de **138 703.36€**, la CCPH finance **5 334.74€** par place. Suite au versement en direct de la CTG à la crèche et non plus à la CCPH, la CCPH finance donc **2 801.86€** par place.

- De nouveaux produits versés par la CAF non prévus dans la DSP sont constatés en 2024 pour 31 570€ : le bonus handicap pour 1 178€, le financement de 3 journées pédagogiques pour 5 171€ qui vient compenser l'absence de participations familles et le bonus attractivité pour 25 220€ qui vient en atténuation du Ségur pour tous saisi en charges de personnel.

- Les autres subventions [+ 9 904€] concernent l'octroi d'un Fonds Publics et Territoire par la CAF, afin de financer un projet de médiation animale pour 7 827€ et une subvention Kellanova [2 077€] pour l'acquisition de matériel en lien avec l'alimentation non prévu dans la DSP. Ces produits financent des dépenses incluses dans les postes jeux et loisirs et charges communes.

- Les produits financiers [1 967€] sont la résultante du dénouement de la situation financière complexe subie jusqu'à la mi-année 2023. La crèche a pu récupérer toutes les sommes CAF qui lui revenait après un blocage au siège et le compte bancaire est à nouveau excédentaire en 2024, générant ainsi des produits financiers versés par le siège social qui rémunère les comptes excédentaires grâce aux produits issus des placements réalisés.

- Les autres produits de gestion courante (ajustements de comptes) et reprises de provisions liée à la PIDR sont en hausse de 16 149€ et permettent de compenser en grande partie les hausses des charges de l'année.

2) Hausse des charges de 73 781€ soit +17.4% par rapport au budget de la DSP :

La Masse salariale est en hausse de **54 891€** : elle est liée aux dépenses suivantes non incluses dans la DSP :

- o La mise en place du Ségur pour tous à effet du 1^{er} janvier 2024 qui a permis d'augmenter tous les salariés de 150€ nets par mois. Il représente un coût de 46 655€ brut chargé.
- o La mise en place du CSE (Comité Social et Economique) de la filière petite enfance en Ile-de-France a entraîné l'homogénéisation de certaines pratiques, comme par exemple la mise en place du titre restaurant, dont la prise en charge est de 60% pour un ticket d'une valeur de 7€. L'impact est de **7.3 k€** pour le multi-accueil.

- o Le coût du CSE (à savoir les heures de délégation des salariés) est porté par chaque établissement, sur la base du nombre d'heures travaillé sur chacune des structures. Le coût pour le multi-accueil est de **4.9 k€**
- o Le Ministre des Solidarités, de l'Autonomie et des Personnes handicapées a annoncé la revalorisation des salaires de **3.1%** avec effet rétroactif au 1/07/22.
- o Des revalorisations salariales sur certains postes de la Convention collective actées en 2021 dont celles des auxiliaires de puériculture augmentées de 20 points, les EJE de 20 points et les employés de crèche de 15 points sont intégrés dans la masse salariale prévisionnelle.
- **Alimentation** : en hausse de **1 441€** : car nous avons dû signer en 2021 un contrat auprès du prestataire API qui dessert la commune, suite à l'arrêt des livraisons de notre fournisseur de denrées alimentaires. Ce nouveau partenariat est plus coûteux mais permet l'assurance d'une qualité et d'un suivi diététique.
- **Jeux et loisirs** : en hausse de **5 909€** : ce poste inclus notamment les dépenses de médiation animale financées par le Fonds Public et Territoire à hauteur de 80% octroyé par la CAF ainsi que les achats de matériels alimentaires financés en partie par la subvention Kellanova.
- **Frais de siège** : en dépassement de **6 124€**: en effet nous rappelons qu'ils sont calculés au taux de base de 4%, auquel s'est ajouté 1.2% en 2024 suite aux négociations entre le siège de la Croix-Rouge et l'ARS qui est notre principal financeur. Ces frais sont calculés sur la base des charges totales de l'année précédente et les charges ont augmenté de près de 30 k€ entre 2022 et 2023, ce qui représente une hausse de 1.2k€ calculée au taux de 4% et expliquant en partie la hausse globale. La hausse du taux de 1.2% représente 5 k€ calculé sur les charges de 2023.
- **Charges communes** : en hausse de **4 235€** : ce poste augmente en raison d'une hausse sur l'entretien-réparation et du fait de la mise en place des groupes d'analyse de pratique (obligatoire selon décret).
- **Charges exceptionnelles** : pour **361€** : elles concernent des pénalités EDF suite à des réceptions tardives de factures qui ont générés des règlements tardifs.
- **Dotations aux amortissements et provisions** : pour **820€** : concerne les dotations aux amortissements pour 335€ et le risque de non-paiement des familles dont les contrats d'accueil ont pris fin pour 485€.

II - Conclusion

Nous clôturons l'année 2024 en présentant un bénéfice de 33 874 euros, tout en supportant une charge nouvelle significative, le Ségur pour tous, qui nous laisse un reste à charge de 21.4 k€ après déduction du bonus attractivité versé par la CAF.

De plus et comme depuis 2020, des surcoûts importants sur certains postes n'ont pas été prévus dans la DSP et sont venus s'ajouter aux dépenses :

- le surcoût du changement de fournisseur pour l'approvisionnement des repas,
- sur 2020, en lien avec la loi Ségur, les salaires des auxiliaires de puériculture ont été revalorisés, puis en 2021, ce sont les postes des EJE et des employés de crèches qui ont été réévalués.
- Le CSE francilien a négocié depuis le mois de septembre 2020 des tickets restaurant pour les salariés.
- Depuis le 1^{er} janvier 2021, la mise en place d'un CSE unique pour toutes les crèches d'Ile-de- France conformément aux ordonnances Macron, engendrant un nouveau coût pour la crèche.
- En 2022, la hausse du point de 3% pour l'ensemble des salariés de la CRF a été décidée par le Ministre des Solidarités à effet du 1er juillet.

Nous réussissons cependant à absorber ces coûts grâce à l'activité, aux nouveaux produits et aux financements ponctuels que nous avons sollicités.